

Politique en matière de politique financière

L'essentiel en bref

A la suite des bouleversements qu'ont connus les marchés financiers internationaux, le Conseil fédéral a adopté en décembre 2009 une nouvelle stratégie concernant la place financière suisse, qui vise à promouvoir une gestion de fortune conforme aux règles de la fiscalité. Cette stratégie prévoit de réduire les risques systémiques découlant d'établissements financiers de grande envergure tout en maintenant la compétitivité de ces derniers, d'améliorer l'accès au marché pour les banques suisses et, enfin, d'utiliser l'influence dont jouit la Suisse pour défendre la vision et les intérêts de notre pays dans le cadre des réformes concernant le système financier international.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

Evolution de la politique en matière de place financière

La crise financière et ses retombées ont profondément déstabilisé le système financier international. Les pertes considérables subies par de nombreux établissements de premier plan ont entraîné au niveau mondial des bouleversements et un remaniement des structures des marchés. A cela s'ajoute la concurrence croissante entre les places financières.

Le secteur financier est l'un des piliers de l'économie suisse. Il contribue au produit intérieur brut (PIB) à hauteur de quelque 10 %. En décembre 2009, dans un rapport intitulé «Axes stratégiques de la politique suisse en matière de place financière», le Conseil fédéral a posé les jalons de la future politique applicable à la place financière.

Axes stratégiques de la politique en matière de place financière

Dans ce rapport, le Conseil fédéral a indiqué qu'il veut une place financière compétitive, sûre et acceptée au niveau mondial, qui génère de la prospérité et des revenus fiscaux. A cet effet, il entend porter ses efforts sur quatre axes principaux:

Stratégie en matière de place financière

La pression exercée sur le secret bancaire et le système fiscal de notre pays a un impact défavorable sur l'avenir de la place financière suisse. Longtemps, la gestion d'avoirs non déclarés a été considérée comme un avantage concurrentiel. Mais ce n'est plus le cas. Il est désormais admis que les avoirs non déclarés ne servent à long terme ni les intérêts de la Suisse, ni ceux des banques. La nouvelle politique en matière de place financière se fonde résolument sur la gestion d'avoirs déclarés.

Désormais, les revenus et les gains en capital de clients étrangers de banques suisses seront soumis à un impôt à la source avec effet libératoire. Complété par une assistance administrative sur demande améliorée

selon les normes internationales et par l'extension du devoir de diligence des prestataires de services financiers, cet impôt permet de concilier la protection de la sphère privée et les revendications fiscales des Etats. Jusqu'à présent, trois accords sur l'imposition à la source ont été signés, soit avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Autriche.

Amélioration de l'accès aux marchés

Au vu des tendances protectionnistes croissantes, il convient de renforcer les efforts visant à garantir et à améliorer durablement l'accès aux marchés des intermédiaires financiers suisses. Des améliorations en la matière ont été obtenues dans le cadre des nouveaux accords fiscaux conclus avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Autriche.

Réduction des risques découlant des établissements financiers d'importance systémique

Avec deux établissements financiers d'envergure internationale, la Suisse est particulièrement exposée aux risques systémiques. En avril 2011, afin de réduire ces risques, le Conseil fédéral a adopté un message visant à résoudre la problématique liée aux établissements d'importance systémique. Le train de mesures proposé vise à éviter que l'ensemble de l'économie ne soit mise en difficulté par la faillite d'une grande banque et que l'Etat ne soit à nouveau contraint, à l'avenir, de recourir aux fonds publics pour sauver cette banque (projet «too big to fail»). D'ici 2018, les banques d'importance systémique devront relever le niveau de leurs fonds propres et remplir des exigences plus sévères en matière de liquidités. Une meilleure gestion des risques et des mesures organisationnelles à prendre en cas de crise permettront à une banque dont la solvabilité est menacée de maintenir ses fonctions d'importance systémique pour l'économie. Le projet entrera en vigueur en 2012.

Contribution aux réformes du système financier international

En tant que place financière de premier plan, la Suisse est tributaire de la stabilité des marchés financiers internationaux. C'est pourquoi notre pays entend, dans la mesure de ses possibilités, exercer son influence dans le cadre des réformes visant à renforcer la stabilité du système financier international, notamment en s'impliquant au sein du Fonds monétaire international (FMI) et du Conseil de stabilité financière (CSF).

Mise en œuvre des axes stratégiques

La mise en œuvre des axes stratégiques incombe au groupe de travail interdépartemental sur la politique en matière de place financière. Créé en mars 2010 afin de regrouper les compétences du domaine, le nouveau Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) constitue lui aussi un élément important de la stratégie.